

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PUCIER DE LA MILIN

Article 1 : Le pucier de la Milin, organisé par le CS4R est réservé en priorité aux particuliers.

Article 2 : Le règlement des Quatre Euros par emplacement s'effectuera sur le site du pucier.

Article 3 : Les places sont attribuées suivant l'ordre de réservation.
Puis, seront placés les exposants sans réservation en fonction des places restantes.

Article 4 : La réservation s'effectue par le biais de documents envoyés par mail.

Article 5 : Les emplacements sont limités à trois mètres linéaires maximum.

Article 6 : Aucune table ou autre dispositif ne seront fournis par l'organisation.
Chaque exposant est tenu de prévoir son étal dans la limite de l'emplacement fixé à l'article 5.

Article 7 : Les responsables de l'organisation se réservent le droit de refuser l'entrée à tout exposant.

Article 8 : Les responsables de l'organisation se réservent le droit d'exclure du site tout exposant ou visiteur en cas de conflit.

Article 9 : L'organisation ne pourra être tenue responsable d'éventuels vols, dégradations de biens ou véhicules, ou pour tout conflit opposant un exposant et un acheteur.

Article 10 : L'accès au site se fera dès 6h du matin afin de permettre l'ouverture aux visiteurs à 8h.

Article 11 : Les véhicules des exposants seront positionnés afin de ne pas gêner les emplacements avoisinants.

Article 12 : Il ne sera toléré sur le site qu'un seul véhicule par exposant.

Article 13 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'imprévu : météo ou autre aléa.

Article 14 : Chaque exposant s'engage à son arrivée à signer une attestation sur l'honneur obligatoire par arrêté préfectoral :

« Les vendeurs occasionnels ne peuvent, au maximum, participer à ce genre de manifestation que deux fois par an. Toute demande de participation doit être assortie d'une « attestation sur l'honneur » précisant que ce nombre limité de participation est respecté.

Interdiction est faite aux particuliers de vendre ou acheter à cette occasion des objets autres que personnels et usagés.

L'organisateur ouvrira un registre dans lequel sera portée l'identité des vendeurs. Ce registre sera tenu à la disposition des autorités pendant la durée de la manifestation. »

PUCIER DE LA MILIN

05 SEPTEMBRE 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : Commune :



:

N° Carte d'Identité ou Permis de conduire :

Délivré le :

Par Préfecture de :

N° Immatriculation du véhicule :

Si Professionnel,

N° d'enregistrement à la chambre du commerce :

- ☐ J'atteste sur l'honneur de ma non-participation à deux autres manifestations en 2026
- ☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus
- ☐ J'accepte le règlement intérieur du pucier de la Milin

Date :

Signature :